

NUTRISCORE

Toutes les instances de santé publique, nationales et internationales, notamment l'OMS, recommandent de mettre en place un logo nutritionnel facile à interpréter sur la face avant des emballages des aliments, permettant d'orienter le choix des consommateurs, notamment les populations les plus vulnérables, vers des aliments de meilleure qualité nutritionnelle, tout en incitant les producteurs et transformateurs à améliorer la qualité des aliments qu'ils produisent ou transforment.



LE CARNAGE DES POUBELLES DE LA HONTE

Le gaspillage alimentaire conduit à la poubelle le tiers annuel de la production mondiale de nourriture. Tous les maillons de la chaîne sont en cause. Au bout du chemin, l'acheteur n'est pas épargné. En parallèle, la famine tue chaque jour 25 000 êtres humains. Face à l'urgence, des remèdes sont expérimentés pour renforcer les réglementations et faire évoluer connaissances et comportements.

ESSENTIEL

Assemblée générale 2022

CONSTRUIRE INDECOSA-CGT POUR LES 5 ANS À VENIR



Du 5 au 9 septembre 2022, se tiendra notre AG à Courcelle. Un moment privilégié pour dresser le bilan de notre action, mais aussi pour préparer notre avenir. De nombreux défis se présentent devant nous : renouveler les cadres, identifier les enjeux et menaces, former nos membres et leur donner les moyens d'agir... Tous ces sujets doivent être portés par l'ensemble de nos adhérent(e)s et à cette fin, il est essentiel que chacun(e) participe à leur construction.

Lundi : bilan d'activité

Le lundi, les travaux seront consacrés au bilan d'activité 2021 de toutes les associations départementales et du national. Le dernier bilan publié rassemblait les années 2018, 2019 et 2020. Il nous a permis d'avoir le renouvellement de l'agrément spécifique, plaçant notre association dans les cinq principales associations de consommateurs. Pour plus de visibilité, le CA national a décidé de sortir ce rapport annuellement. Le bilan 2021 sera finalisé et présenté pendant cette AG.

Mardi : des outils de réflexion

Deux ateliers seront mis en œuvre. Dès le mardi, nous nous répartirons en quatre groupes, qui travailleront tour à tour sur des sujets comme la communication (l'avenir du IN, des réseaux sociaux, nos objectifs...), la formation (renforcer et préparer nos futurs responsables, développer les formations décentralisées...), les actions (faire face au financement par projets, structurer et programmer des journées d'études, des colloques, des campagnes...) ou encore l'organisation (quels rôles pour le CA, l'AG, le Bureau, quels niveaux d'implications nécessaires de la part de nos membres...).

Mercredi : des feuilles de route

Cet atelier sur nos outils sera complété le mercredi par un autre atelier, sur le même principe, portant sur quatre domaines d'interventions actuels, ce que nous sommes en capacité d'y faire et ce que nous devons y développer : la santé, la banque, le

logement, l'international. Bien sûr, ce ne sont pas les seuls sujets sur lesquels travaille aujourd'hui Indécosa, mais ce sont actuellement les plus répandus sur les territoires ou ceux sur lesquels nous disposons de réelles ressources.

Au sortir de ces ateliers, nous obtiendrons des feuilles de route qui nous serviront pour la fin de ce mandat et nous aideront à bâtir les premiers éléments du suivant. Il s'agira là d'un travail collectif, qu'il appartiendra à toutes et tous de faire vivre dans l'avenir.

Jeudi : débat sur les transports

Le jeudi l'assemblée débattra de la questions des transports. Plusieurs intervenants seront présents pour présenter la situation globale des transports, les conséquences pour les usagers d'une mise en concurrence (véritable privatisation) de la SNCF, de la RATP, et de toutes les infrastructures. Chaque association départementale Indécosa présente pourra, à partir de cet apport et en fonction de la réalité dans chaque territoire, envisager les actions nécessaires pour répondre aux besoins des usagers.

Pendant cette semaine

La situation financière, les prochaines élections des représentants des locataires et le renouvellement des représentants des usagers dans les centres de santé, seront aussi abordés. Cette assemblée finira ses travaux par la mise en place d'un plan de travail pour préparer la prochaine AG statutaire qui se déroulera en octobre 2023 à Balaruc (34).

ÉDITORIAL

L'INFORMATION DU CONSOMMATEUR, LA PREMIÈRE ÉTAPE DE LA RÉPONSE À SES BESOINS



Dans une société de consommation en pleine mutation, beaucoup de Français cherchent à se forger un nouveau système de valeur.

Si le bien-manger correspond à la recherche de produits plus naturels et meilleurs pour la santé, le consommateur français commence à se soucier tout autant de l'origine de ce qu'il consomme.

En effet, si des labels officiels comme celui de l'Agriculture Biologique (AB) sont reconnus et appréciés, il n'en demeure pas moins que des critiques sont venues quelque peu ternir leur image. Ainsi, certains produits labellisés Agriculture Biologique ne peuvent pas garantir la provenance des produits. D'autres produits labellisés AB, Bio Europe, Bio cohérence ou Cosmebio peuvent même être fabriqués en dehors de l'Union européenne à des dizaines de milliers de kilomètres de chez soi.

Pour le consommateur, il semble que le local prend une place prépondérante voire supérieure au bio. En tête de la liste des logos qui permettent de faire la différence en rayon, on retrouve des logos tels que l'origine France garantie ou encore Fabriqué en France. Si les signes officiels de qualité sont très appréciés, les exigences des consommateurs deviennent beaucoup plus fines et, actuellement, les entreprises commerciales et les pouvoirs publics tardent à répondre à ces nouveaux enjeux.

Lors de son audition au Sénat par la commission économique, Indécosa-CGT a rappelé son attachement aux signes officiels de qualité comme le Label Rouge ou encore celui de l'Agriculture Biologique mais a bien stipulé que la montée en puissance de la volonté d'acheter est celle du consommateur.

Enfin, nous avons pu constater que la dénomination « sans » semble gagner du terrain. Ainsi on trouve désormais des allégations « sans huile de palme », « sans paraben », « sans arômes artificiels ». Ici encore, nous devons être attentifs et ne pas laisser le marché s'emparer de ces spécificités et proposer un meilleur encadrement par les pouvoirs publics.

Indécosa-CGT demande que le Conseil national de la consommation, véritable parlement de la consommation, travaille réellement aux besoins des consommateurs aujourd'hui et ne soit pas qu'une coquille vide.

Arnaud Faucon
Secrétaire national

SOMMAIRE

ESSENTIEL

P.2

Construire Indécosa-CGT pour les cinq ans à venir

NATIONAL

P.4-5

L'épidémiologie nutritionnelle au service de la santé de la population. Exemple : le Nutriscore

INTERNATIONAL

P.6

Europe : L'indépendance des associations en danger

Afrique : la santé au Congo : une préoccupation majeure

DOSSIER

P.8-13



Alimentation :
le carnage
des poubelles
de la honte

FICHE PRATIQUE

P.14

Crédit immobilier : en 2022, des règles plus favorables en matière d'assurance emprunteur

ACTION

P.15

Indécosa-CGT prend la parole

AGENDA

Juin

8 Rencontre Indécosa Grand-Ouest
8 Webinaire action logement

14 AG Indécosa-18

20-24 Formation : présentation Indécosa

Juillet

20 Bureau

DES OUTILS POUR VOUS INFORMER

Ne ratez pas ces nouveautés qui vous permettront d'être mieux informés sur l'actualité Conso.

Un compte sur le réseau social Instagram, «Consommaction»@ Indecosagt va permettre de diffuser nos actualités et prises de position auprès d'un large public, notamment les plus jeunes.

Une chaîne publique Telegram (<https://t.me/indecosa>) permet à toute personne le souhaitant d'être immédiatement informée.

Information Indécosa. Case 1-1, 263, rue de Paris- 93516 Montreuil CEDEX
Tél. : 01 55 82 84 05. email : indecosa@cgt.fr. Site : www.indecosa.fr
Directeur de la publication, Rédacteur en chef : Christian Khalifa • Rédaction dossier : Philippe Haumont • Iconographie et mise en page : Pascale Lecomte • Relecture, correction : Marie-Christine Dabrowski • Bimestriel imprimé et routé par Rivet Presse Edition, 87000 Limoges • Prix de vente : 5 euros au numéro. 6 numéros par abonnement annuel : 30 euros • N° de commission paritaire : 0425 G 86486. Imprimé sur papier recyclé.



Santé

L'ÉPIDÉMIOLOGIE NUTRITIONNELLE AU SERVICE DE LA SANTÉ DE LA POPULATION. EXEMPLE : LE NUTRISCORE



Le premier Programme National Nutrition Santé (PNNS) est lancé le 31 janvier 2001. Il a pour objectif d'améliorer l'état de santé de la population en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs : la nutrition, intégrant à la fois la référence aux effets sur la santé de l'alimentation (les aliments, les nutriments et les comportements) et à l'activité physique. C'est sur cet objectif qu'intervient l'unité de recherche en épidémiologie nutritionnelle de l'Inserm dirigée pendant plus de 20 ans par Serge Hercberg (nutritionniste et épidémiologiste, professeur à l'université de Sorbonne Paris-Nord) auquel lui succède, aujourd'hui, Mathilde Touvier, directrice de recherche à l'Inserm.

Mathilde Touvier,
directrice de
recherche à l'Inserm
a succédé à Serge
Hercberg



D.R.

Cette unité de recherche a produit plusieurs travaux dont : SU.VI.MAX (Supplémentation en Vitamines et Minéraux Anti-oxydants) qui est une étude lancée le 11 octobre 1994 en vue de constituer une source d'informations sur la consommation alimentaire des Français et leur état de santé. C'est en partie à partir de cette étude qu'a émané le message de santé publique « Mangez au moins cinq fruits et légumes par jour » .

Lancement de NutriNet-Santé

NutriNet-Santé est lancée le 11 mai 2009. Il s'agit d'une étude de cohorte (c'est-à-dire portant sur un groupe de sujets suivis pendant plusieurs années) réalisée sur une large population d'adultes volontaires (qui deviennent en s'inscrivant des Nutrinautes), dont l'objectif est d'étudier les relations entre les apports en nutriments et aliments, les comportements et le risque de maladies chroniques, le vieillissement et la qualité de vie. Son deuxième objectif est de mieux comprendre les

Après une bataille de plusieurs années, le logo nutritionnel Nutri-Score a été adopté officiellement par la France le 31 octobre 2017

déterminants (sociologiques, économiques, culturels, psychologiques, cognitifs, sensoriels, biologiques, génétiques...) des comportements alimentaires, de l'état nutritionnel et de l'état de santé. Enfin, l'étude doit également permettre de surveiller dans le temps l'évolution des apports alimentaires et de l'état nutritionnel de la population et d'évaluer l'impact de campagnes ou d'actions de santé publique. A noter que c'est la première étude utilisant internet. NutriNet-Santé va constituer une gigantesque base de données sur la nutrition et la santé de la population vivant en France, devenant l'une des plus grandes bases de données épidémiologiques au monde.

Un logo pour une meilleure visibilité

Toutes les instances de santé publique, nationales et internationales, notamment l'OMS, recommandent de mettre en place un logo nutritionnel facile à interpréter sur la face avant des emballages des aliments, permettant d'orienter le choix des consommateurs, notamment les populations les plus vulnérables, vers des aliments de meilleure qualité nutritionnelle, tout en incitant les producteurs et transformateurs à améliorer la qualité nutritionnelle des aliments qu'ils produisent ou transforment. Après une bataille de plusieurs années, le logo nutritionnel Nutri-Score, qui repose sur de nombreux travaux scientifiques, qui ont démontré son efficacité et son intérêt pour les consommateurs et la santé publique, a été adopté officiellement par la France le 31 octobre 2017, et plus récemment par six autres pays européens (la Belgique, l'Allemagne, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Espagne et la Suisse).

Destiné à être apposé sur la face avant des emballages des aliments, il a pour objectif d'informer les consommateurs,

de façon simple et compréhensible, sur la qualité nutritionnelle globale des aliments et les aider à comparer les produits entre eux pour orienter leurs choix vers des aliments plus favorables à la santé. Le deuxième objectif du Nutri-Score est de pousser les fabricants à améliorer la qualité nutritionnelle de leurs aliments au travers de reformulations et/ou innovations dans le but d'être mieux positionnés sur l'échelle de couleurs du Nutri-Score. A noter que le NutriScore ne classe pas les aliments comme étant « sains » ou « malsains » et ne fait pas référence à leur valeur gustative. Nutri-Score peut aider à comparer, pour le même type de produits, ceux qui présentent la composition la moins défavorable, ce qui est utile pour le consommateur. Bien qu'aucune firme agro-alimentaire n'y était favorable lorsqu'il a été proposé, dès 2014, par une équipe de recherche publique sans liens d'intérêt, c'est grâce aux travaux scientifiques et à la pression des scientifiques, des acteurs de santé, des associations de consommateurs, de nombreuses ONG et de multiples actions citoyennes, qu'aujourd'hui plus de 800 marques se sont finalement engagées à l'afficher. Mais comme il reste basé sur le volontariat (compte-tenu d'une réglementation européenne qui empêche les états-membres de rendre obligatoire tout affichage d'un logo nutritionnel synthétique sur les aliments), de nombreux groupes agro-alimentaires continuent à s'y opposer et le combattre. C'est le cas notamment de Coca-Cola, Ferrero, Mars, Lactalis, Mondelez, Kraft et de beaucoup d'autres entreprises nationales et internationales.

Industriels vent debout contre Nutriscore

L'annonce récente par la Commission européenne, dans le cadre de sa stratégie « Farm to Fork », d'un futur vote portant sur la mise en place d'un logo nutritionnel unique et obligatoire pour toute l'Europe avant la fin de 2022, a réveillé le lobbying, à la fois des industriels opposés à Nutri-Score mais également de certaines filières agricoles (fromages, charcuteries) avec, derrière eux, de grands groupes industriels alimentaires (Lactalis, Savencia,...) qui ne souhaitent pas fournir aux consommateurs une réelle transparence sur la composition nutritionnelle de leurs produits.

Nous assistons aujourd'hui, en France et dans toute l'Europe, à un nouveau lobbying intense des acteurs économiques, relayé par de nombreux politiciens au niveau national et régional (souvent pour des raisons électoralistes) qui mettent tout en œuvre pour empêcher que Nutri-Score soit adopté en Europe comme le modèle unique et obligatoire utile aux citoyens ou qui tentent de le dénaturer pour protéger certaines filières (en proposant certaines exemptions de certains produits).

Gérard Casolari

D'après le site de l'unité de recherche en épidémiologie nutritionnelle de l'Inserm. 19 mai 2022.



Selon l'aréopage de représentants des industries agroalimentaires, accompagnés de leurs nutritionnistes dévoués, l'idée de Serge Hercberg, de allait ruiner la France. Sa proposition ? Le Nutri-Score, un code couleur sur les emballages des aliments pour informer le consommateur de leur véritable qualité nutritionnelle. Indispensable pour la santé, impensable pour l'industrie agroalimentaire.



L'AVIS INDECOSA-CGT

Notre alimentation joue un rôle majeur pour la santé. Nous exigeons donc que tous les consommateurs puissent connaître, grâce à l'affichage du Nutri-Score, la qualité nutritionnelle de TOUS les aliments, sans exception, afin de pouvoir orienter leurs choix de façon raisonnée, en toute connaissance de cause. Nous considérons que c'est un droit des consommateurs et un devoir des opérateurs économiques. Nous invitons les consommateurs à signer massivement la pétition en ligne, pour imposer le Nutriscore au plan Européen, sur change.org : « Stop aux lobbys qui essaient de dénaturer Nutri-Score et empêcher qu'il soit obligatoire ».

Europe

L'INDÉPENDANCE DES ASSOCIATIONS EN DANGER

Dans le cadre de la Permanence Française de l'Union Européenne (PFUE), nous avons rédigé un courrier à l'intention d'Emmanuel Macron l'enjoignant de cesser de se contenter de déclarer qu'il soutient le secteur de la consommation, et d'agir pour renforcer ce secteur. (voir le IN N° 202).

En Europe comme en France, les responsables défilent aux tribunes pour tresser des lauriers aux associations de consommateurs, puis organisent méthodiquement leur disparition en les asphyxiant financièrement. Dernière attaque en date, directement issue des méthodes de l'UE ; ne plus accorder de subventions que par le biais

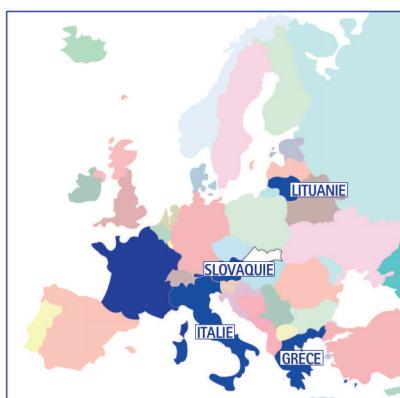
de participations à projets. Ce principe met non seulement en péril les petites structures mais tue de plus toute forme d'indépendance vis-à-vis du financement, puisqu'il ne s'agit plus d'intervenir que dans les domaines subventionnés.

Des signatures communes

En appuyant notre courrier à l'indispensable soutien européen qui doit être accordé à la consommation, en mettant en avant le salaire minimum européen pour lequel la présidence française manœuvre pour promouvoir un texte sans la moindre portée contraignante, nous avons obtenu la co-signature de cinq associations européennes membres comme nous de l'ECU : Federconsumatori (Italie), Lithuanian National Consumer Federation (Lituanie), Movimento Consumatori (Italie), Association of consumer Association in Slovakia (Slovaquie), Union of Working Consumers of Greece (Grèce).

Nous adressons une pensée spéciale à nos collègues de Slovaquie, pays frontalier de l'Ukraine, et dont la partie Est du pays peine à recevoir des informations.

François Bilhem

**Afrique**

LA SANTÉ AU CONGO : UNE PRÉOCCUPATION MAJEURE

Nous sommes entrés en contact avec l'Observatoire Congolais des Droits des Consommateurs, du Congo Brazzaville, qui regroupe plusieurs associations de consommateurs du pays. Deux rencontres ont été menées en présence des collectifs impliqués.

Lors de la première rencontre, notre interlocuteur, Mermans Babounga, nous a expliqué que leur action se développait vers les droits des patients mais aussi sur la formation du corps médical quant au suivi et à l'explication des traitements. Dans ce pays, si vous êtes hospitalisé, vous pouvez bénéficier de la présence d'une aide soignante... à condition de la rémunérer vous même ! Ce système conduit de nombreux congolais.e.s à ne pas avoir recours à la médecine moderne, ce qui ne favorise guère les politiques de santé. Si l'État ne paraît pas habité de grandes ambitions dans ce domaine, l'Observatoire a tout de même été convié à certaines concertations nationales, ce qui est plutôt bon signe. Notre collectif santé leur a fourni

de nombreux documents, et nous les avons mis en contact avec nos partenaires italiens de l'ACN, spécialistes des questions de santé institutionnelles, et disposant d'un très large réseau à travers le monde.

A la deuxième rencontre, nous avons débattu de l'inclusion bancaire, et là encore, le Congo doit construire de nombreux outils dans le domaine. 15 % seulement de la population est bancarisée (contre environ 95 % en France), conduisant les habitants à faire massivement recours au micro crédit (et notamment par le biais d'une agence à capitaux français sur laquelle nous allons mener notre enquête). Un tel système favorise l'économie informelle, ce qui réduit les possibilités d'investissement de l'État, et entretient ces zones floues où le peu de droits existants peine à s'exercer, et encore plus à se développer. Sur ce sujet, le collectif a, là aussi, fait parvenir des documents sur nos réalisations, les combats que notre association a dû elle-même mener. De plus, un travail en commun pourrait



être envisagé sur les informations essentielles à fournir au consommateur en matière de banque et de crédit.

A noter qu'un autre contact a été pris avec un groupement d'associations du Sénégal, ainsi qu'un début d'échange avec des membres de la zone Réunion - Mayotte - Madagascar.

Une chaîne d'information entre pays producteurs, fédérations professionnelles et pays à fort pouvoir de consommation ? Un projet ambitieux et motivant, qui reste à construire, si nous en avons la volonté...

F. B.



Devenons l'énergie qui change tout.

POUR LE CLIMAT, TOUTES LES ÉNERGIES NE SE RESSEMBLENT PAS.

L'électricité d'EDF est à 97% sans émissions de CO₂*.
Et ça, c'est mieux pour le climat.

RCS PARIS 552 081 317



PARTENAIRE
PARALYMPIQUE ET OLYMPIQUE

L'énergie est notre avenir, économisons-la!

*Émissions directes, hors analyse du cycle de vie des moyens de production et des combustibles – périmètre EDF SA, source : EDF.

Plus d'informations sur edf.fr/climat

ALIMENTATION : LE CARNAGE I



Le gaspillage alimentaire conduit directement à la poubelle le tiers annuel de la production mondiale de nourriture. Tous les maillons de la chaîne

sont en cause : du producteur au consommateur, de la récolte, du stockage, de la transformation, du conditionnement, du transport, de la distribution.

Au bout du chemin, l'acheteur n'est pas épargné.

En parallèle, la famine tue chaque jour 25 000 êtres humains.

Face à l'urgence, des remèdes sont expérimentés pour renforcer les réglementations et faire évoluer connaissances et comportements.

DES POUBELLES DE LA HONTE

« *Le pain, c'est sacré, ça ne se jette pas* », disaient nos grands-mères qui, entre autres astuces, avec quelques œufs, du lait et pas mal de sucre transformaient le briocheton rassis en un inoubliable pain perdu. « *On ne jette pas des aliments quand d'autres crèvent de faim* », ajoutaient-elles forgeant ainsi une culture de résistance au gaspillage.

Mais c'était avant. Avant le grand marché mondialisé de l'agroalimentaire qui a transformé la poubelle en icône du profit. Le gaspillage alimentaire a depuis pris au fil des décennies des proportions catastrophiques.

10 millions de tonnes d'aliments consommables finissent chaque année en France à la poubelle. Imaginez seulement 16 milliards d'euros partir en fumée ou se déverser dans les fleuves et les mers tous les ans, l'équivalent de 240 euros par personne. Dans le meilleur des cas, on les recyclera en biogaz, électricité, chaleur ou engrais. À l'échelle de la planète, 30 % de la production alimentaire emprunte la route du déchet, au prix d'un joli paquet d'émission de gaz à effet de serre, 3 % du total produit, selon l'Ademe. Toute la chaîne est concernée, de la production à l'assiette.

À côté de ça, 1 Français sur 4 ne mange pas à sa faim. 40 % de la population mondiale souffre d'insécurité alimentaire, jusqu'à 60 % en Afrique. La famine sans cesse plus meurtrière tue chaque jour 25 000 personnes, un crash d'avion toutes les quinze minutes. Elle a progressé en 2020 autant que les cinq années précédentes. Le tableau est lourd. Pourtant, rien qu'avec ce que dilapide chaque année l'Europe en alimentation, il serait possible de nourrir un milliard de personnes. La menace sur la sécurité alimentaire mondiale s'est encore alourdie avec la guerre en Ukraine qui fournit, avec la Russie, le tiers de la fourniture mondiale en céréales. 8 à 13 millions de personnes supplémentaires pourraient, à cause de cette guerre selon la FAO (1), souffrir de la faim, principalement en Afrique subsaharienne, au Proche-Orient, en Afrique du Nord et dans la zone Asie-Pacifique.

« La répartition des responsabilités de ce monstrueux gâchis diffère radicalement entre pays du Sud et pays du Nord. »

LE POIDS DE L'IRRESPONSABILITÉ

29 kilos : ce qu'un Français jette par an, l'équivalent d'un repas par semaine.

88 millions de tonnes de nourriture sont jetées chaque année en Europe.

3,3 milliards de tonnes : en CO₂, l'empreinte carbone annuelle du gaspillage alimentaire.

250 km³ : la quantité d'eau utilisée dans le monde pour produire de la nourriture non consommée, soit trois lacs de Genève...

750 milliards : la perte économique mondiale due au gaspillage alimentaire, soit le tiers du PIB français.

L'alimentation est un bien commun

Dans un contexte de flambée des prix de l'alimentation qui empêche toujours plus de personnes d'accéder à une nourriture de qualité, il faut s'interroger. Pourquoi le prix des denrées essentielles ne cesse d'augmenter sans mieux rémunérer, au moins correctement, leurs producteurs ? L'alimentation est-elle un bien comme un autre ou, par sa nature vitale, ne devrait-elle pas être considérée comme un bien commun, exigeant que chacun y accède en fonction de ses besoins ? Et même un droit fondamental, comme celui de la santé, de l'éducation ou de la liberté d'expression ?

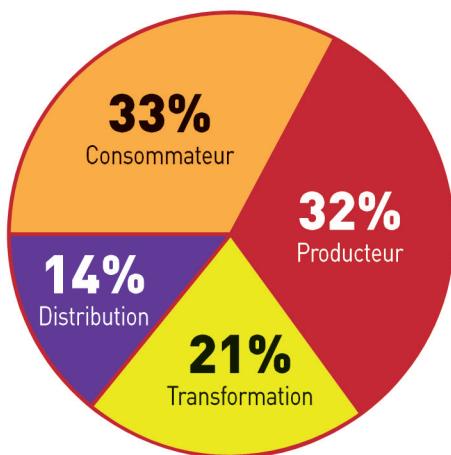
Il convient de distinguer le gaspillage alimentaire et le déchet alimentaire. Au premier revient toute la nourriture comestible jetée ou perdue, depuis sa production, sa fabrication, son conditionnement, son transport, son stockage, sa distribution, et même après son achat par le consommateur quand elle pourrit dans un frigo, sans avoir jamais croisé un estomac. Le déchet, comme son nom l'indique, ne peut pas être consommé, c'est un résidu. Mais la frontière est trouble. On trouve encore dans nos poubelles 20 kilos de nourriture consommable par habitant et par an selon l'Ademe. Un tiers de cette consommation n'a même pas été déballé. Elle échappera donc à tout recyclage. En cause, les modes de production, de transports, de distribution et de consommation. Ces derniers sont responsables d'un tiers du gaspillage. En y regardant de plus près, il apparaît que la répartition des responsabilités de ce monstrueux gâchis diffère radicalement entre pays du Sud et pays du Nord. La part annuelle du gaspillage re-



DOSSIER

LES MAILLONS DE LA CHAÎNE DU GASPILLAGE

Un tiers du gaspillage alimentaire est imputable au consommateur qui totalise celui des foyers (19 %) et de la restauration (14 %).



Source Ademe (2016)

venant au consommateur, de 160 kilos par habitant en Afrique subsaharienne grimpe à 280 kilos en Europe.

Gâchis à la chaîne

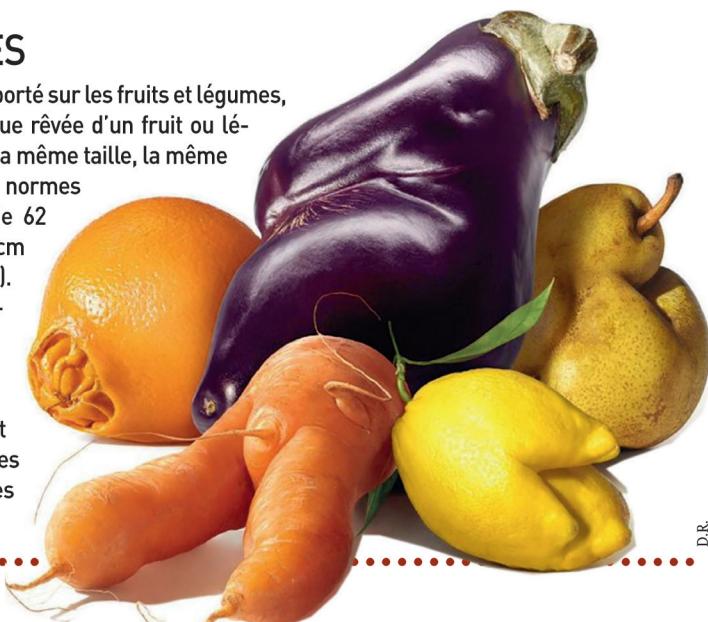
Le gaspillage fait chaîne en quelques maillons essentiels. D'abord au champ, quand les fruits et légumes n'entrent pas dans les bons critères de calibrage ou que la récolte a subi les foudres du climat, ou encore que des maladies ont contaminé les cultures. Stockage et transport sont aussi des étapes propices au gaspillage,



avec là encore de nettes différences entre pays riches et pays pauvres. Dans ces derniers, les infrastructures sont plus précaires, la tendance au surstockage expose les denrées au pourrissement et les équipements frigorifiques subissent plus souvent des pannes. Inversement, dans les pays riches, c'est plutôt la surproduction, boostée par les aléas de la distribution, par la pression sur les prix où par ce que l'on appelle les « écarts de tri » [lire encadré] qui sont à l'origine de pertes importantes. Le transport et le stockage en entrepôt détruisent également leur lot d'aliments. La rupture de la chaîne du froid et des conditionnements défectueux représentent 21 % du total du gaspillage alimentaire en France, un gâchis révoltant mais aussi un enjeu majeur de santé publique. À l'usine, lors de la transformation et →

DU BON GOÛT DES FRUITS MOCHES

Ce n'est pas l'estomac qui est fragile mais parfois le regard porté sur les fruits et légumes, lui-même dicté par le marketing impitoyable de l'esthétique rêvée d'un fruit ou légume. Tous devraient avoir la même forme, plus ou moins la même taille, la même couleur et surtout ne pas présenter la moindre tache. Des normes ont été édictées. La pomme ne doit pas peser moins de 62 grammes, le diamètre de l'orange mesurer moins de 5,3 cm ou celui de l'abricot moins de 3,5 cm (normes européennes). Résultat : 15 à 20 % des récoltes ne sont pas commercialisées. La sélection peut être rude. Une salade grandie dans la terre n'a qu'une chance sur trois de rencontrer un jour une assiette (DRIIAF). De nombreuses initiatives se développent heureusement pour commercialiser malgré tout dans des circuits courts, quand ils n'ont pas été déjà jetés, des fruits et légumes dits moches mais ayant conservé toutes leurs qualités gustatives et nutritives.



LES BONS GESTES ANTIGASPI

Trucs, astuces et système D peuvent dans nos comportements quotidiens réduire et même supprimer la cotisation élevée (20 euros chaque mois en moyenne) que nous versons en toute perte au gaspillage alimentaire. En trois mots : mieux acheter, mieux stocker, mieux consommer.

→ Pour mieux acheter : préparer une liste de courses et s'y tenir sans acheter plus que la quantité nécessaire, vérifier les DLC (date limite de consommation) et DDM (date limite d'utilisation optimale), n'acheter du surgelé qu'en dernier recours, privilégier les circuits courts, préférer fruits et légumes de saison.

→ Pour mieux conserver : apprendre son frigo (ses zones plus ou moins froides), le nettoyer régulièrement, supprimer les emballages cartonnés (qui deviennent des nids à bactéries en s'humidifiant), protéger les aliments entamés dans des boîtes hermétiques ou avec un film transparent, placer sur le devant les produits les plus anciens et préparer ses menus en fonction des dates de conservation.

→ Pour mieux consommer : exploiter les possibilités illimitées qu'offre la cuisine des restes. Quelques rappels simples : râper soi-même le fromage est plus économique à l'achat, plus goûteux, plus précis sur la quantité bénéfique à sa conservation, doser les aliments en fonction des consommations réelles et cesser de craindre de cuisiner en trop petites quantités, préférer l'économe – qui porte bien son nom – au couteau pour la corvée d'épluchage.



« Il est terrible le petit bruit de l'œuf dur cassé sur un comptoir d'étain. Il est terrible ce bruit quand il remue dans la mémoire de l'homme qui a faim. » Jacques Prévert



tôt que pour donner, quitte à s'acquitter de l'amende bénigne prévue de 3 750 euros, pouvant aller jusqu'à 0,1 % du chiffre d'affaires en cas d'infraction grave depuis la loi Agec de 2020.

Les limites de la législation

La prise de conscience des pouvoirs publics date de 2013. Depuis, nombre de mesures ont été adoptées, principalement incitatives par le biais de la fiscalité, pour atteindre un objectif plutôt réaliste : diviser par deux le gaspillage alimentaire d'ici à 2025. La loi du 11 février 2016, pionnière en Europe, s'est notamment attaquée à la part du gaspillage alimentaire imputable à la grande distribution pour sensibiliser les consommateurs, pousser au don des invendus alimentaires à des associations et interdire la destruction.

Une ordonnance de 2019, dite loi « EGALim », étend la lutte contre ce gaspillage à la restauration collective et à l'industrie agroalimentaire. Contraintes par la loi de signer des conventions avec des associations de solidarités, mais aussi attirées par la défiscalisation →

du conditionnement, nombre de préparations ratées passent par pertes et profits. En grande surface, les critères esthétiques ou de fraîcheur supposée, la négligence sur les produits qui se vendent le moins bien, les surmanipulations mettent au rebut des quantités d'aliments. En 2016, l'Ademe avait estimé à 1,4 million de tonnes chaque année la mise au rebut de produits consommables.

Depuis, la loi Garot oblige les grandes surfaces à donner leurs invendus. Toutes ne jouent pas le jeu et certaines jettent encore les poubelles pour rendre les produits inconsommables. Certains distributeurs redoutant même un effet négatif du don sur l'image de leur marque et préfèrent dépenser pour détruire plu-



D.R.

D.R.

DANS LA JUNGLE DES DLC ET DDM

Distinguer déjà les deux grandes familles d'étiquettes que sont DLC (date limite de consommation) et DDM (date de durabilité minimale), anciennement DLUO est une première arme contre le gaspillage. Pour la DLC, attention, le produit est périssable, franchir la date limite expose à un risque de contamination bactériologique. Le commerçant encourt une peine de prison s'il n'a pas retiré à temps le produit de son rayon. On sera plus tolérant avec le yaourt qui, dans un frigo, peut encore se conserver trois mois, de même que le jambon cru résistera deux semaines après ouverture. Concernant la DDM, un grand nombre de produits conservés hermétiquement au sec peuvent dépasser largement la date mentionnée par le fabricant : pâtes et riz (1 an), pain (autant qu'on le supporte rassis, s'il n'a pas moisil), conserves et produits lyophilisés (si l'emballage n'a pas gonflé), crèmes et laits UHT non ouverts jusqu'à deux mois. Le fromage peut même gagner en qualité. Le chocolat tiendra deux ans après sa DDM. Miel, sucre et sel sont éternels, de même que l'huile et les épices, ses derniers pouvant toutefois perdre en qualité gustative.

accordée pour les dons (environ 375 millions d'euros chaque année de remise fiscale) si le don est effectué 24 heures avant la date limite de consommation, les grandes surfaces font lentement évoluer leurs pratiques tout en conservant un œil vigilant sur leurs profits.

Si 98 % des grandes surfaces distribuent désormais leurs produits invendus à des associations, ces dernières déplorent souvent la maigre qualité des dons, « ce qui peut laisser supposer que pauvres et précaires n'auraient que les restes pour vivre », dénonce le Secours populaire français. « Les grandes surfaces ont tendance à se débarrasser des invendus qu'elles auraient mis à la poubelle et à se servir des associations comme de centres de tri, ce qui n'est pas acceptable », avait aussi déploré le député Guillaume Garot qui a donné son nom à la première loi antigaspillage. Le volume phénoménal de dons de denrées alimentaires pose, par ailleurs, aux banques alimentaires et as-



« Les grandes surfaces ont tendance à se débarrasser des invendus qu'elles auraient mis à la poubelle et à se servir des associations comme de centres de tri, ce qui n'est pas acceptable »

sociations qui les reçoivent un problème de bras. Elles devraient être aidées pour recevoir, trier, distribuer, assurer toute la logistique de cette nouvelle manne, ce que la loi n'a pas prévu.

Agir contre le gaspillage

Autre source de gaspillage alimentaire, le comportement de tout à chacun dans ses habitudes de consommation, lorsque les yeux sont parfois plus grands que le ventre ou que la peur de manquer booste l'impulsion de l'achat et favorise des approvisionnements surdimensionnés par rapport aux besoins. L'aliment s'oublie dans le coin d'un frigo, le fond d'un placard ou sur l'étagère d'un garde-manger largement rassasié. Mais ces comportements n'expliquent pas tout, loin de là. La tendance qui consiste à accabler le consommateur en lui mettant tout sur le dos reste forte et facile.

Il n'en demeure pas moins que les mobilisations contre le gaspillage représentent un enjeu de solidarité important pour lutter contre la précarité alimentaire. Elles se multiplient ici et là dans de très nombreux secteurs. Des restaurateurs créent un label antigaspi considérant que « *le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas* », tandis que 27 chefs reconnus publient un livre de recettes (2) réconciliant gastronomie et réutilisation des déchets. Les « frigos solidaires » essaient un peu partout pour recevoir les dons de restaurants ou commerçants de produits alimentaires en surplus mis à disposition des plus précaires. Corsica Comptoir transforme en jus les fruits corses non vendus pour ne pas les jeter, tout comme, plus généralement, les agriculteurs transforment en jus artisanaux naturels leurs écarts de tri. À Paris, Nice et Lyon, l'association « Eco Charlie » parvient à récupérer gratuitement chaque mois une tonne de nourriture bio pour la redistribuer à ceux qui en ont le plus besoin. Le réseau d'épiceries « Nous antigaspi » né en Bretagne et de plus en plus présent en région parisienne sauve la vie des carottes tordues et des œufs trop petits, des produits destinés à la benne, ramassant auprès d'agriculteurs, de grossistes ou d'industriels 12 tonnes par semaine.

Dans les écoles, la sensibilisation des enfants au gaspillage se répand un peu partout pour qu'ils terminent leurs assiettes et apprennent ainsi à se servir à la mesure de leur appétit.

Rien n'est donc encore perdu. Les comportements des consommateurs évoluent traduisant la prise de conscience progressive de l'absurdité du gaspillage. Des mesures de plus en plus contraignantes s'appliquent tout au long de la chaîne alimentaire tandis que les conditions sociales, économiques et sanitaires exigent non seulement de prendre soin de son alimentation mais aussi de celle de ceux qui n'ont plus que la faim pour exercer l'appétit.

(1) Ouest France, 16 octobre 2020.

(2) *Les chefs s'engagent, 27 recettes antigaspi*, Ed. Les Carnets de l'info, 9,90



LES BONNES APPLIS ANTIGASPI

Un certain nombre d'applications disponibles sur smartphone permettent de lutter contre le gaspillage alimentaire. La plus célèbre, « Too Good to Go » (trop bon pour être jeté), est aussi la plus ancienne.

Elle intéressera notamment les budgets serrés. On peut grâce à elle trouver près de chez soi des invendus à prix cassé, chez le boulanger, le traiteur, en grande surface ou même chez le fleuriste... à récupérer à l'heure dite. L'application « Phenix », venue en renfort, fonctionne sur le même modèle. « Frigo Magic » aide ingénierusement à cuisiner ses restes. Une foule de recettes permet par exemple de donner une seconde vie à ses épluchures en les transformant en chips, en bouillon ou en chutney. Ouvertement solidaire, « Hop Hop Food » vide votre frigo si vous partez en vacances pour en faire profiter un voisin dans le besoin ou permet à des personnes précarisées d'accéder à des garde-mangers solidaires, garnis par des collectes de bénévoles auprès de commerçants engagés.



D.R.

CREDIT IMMOBILIER : EN 2022, DES RÈGLES PLUS FAVORABLES EN MATIÈRE D'ASSURANCE EMPRUNTEUR

Les règles de l'assurance de prêt immobilier changent : droit de résiliation à tout moment, suppression du questionnaire médical et droit à l'oubli réduit à 5 ans pour les personnes ayant eu un cancer.



D.R.

Qu'est-ce que l'assurance emprunteur ?

L'assurance emprunteur garantit, sous conditions, le remboursement en tout ou partie du capital restant dû ou des échéances du prêt en cas d'invalidité, d'incapacité ou de décès, et éventuellement de perte d'emploi. Si la loi n'oblige pas à souscrire une assurance emprunteur, en pratique, une banque ne vous accordera un crédit immobilier que si vous bénéficiez d'une assurance décès-invalidité.

Les différentes lois régissant l'assurance emprunteur

- la loi du 1^{er} juillet 2010, dite «Lagarde», qui a accordé le droit aux emprunteurs de choisir, à la souscription du prêt, une assurance emprunteur différente de celle proposée par l'établissement bancaire prêteur ;
 - la loi du 17 mars 2014, dite «Hamon», qui a ouvert la possibilité de résilier le contrat d'assurance à tout moment dans un délai de 12 mois à compter de la signature de l'offre de prêt ;
 - la loi du 21 février 2017, dite «Bourquin», qui a permis cette résiliation à chaque échéance annuelle ;
 - la loi du 28 février dernier, intitulée «loi pour un accès plus juste, plus simple et plus transparent au marché de l'assurance emprunteur» vise à introduire davantage de concurrence dans le secteur bancaire afin de proposer des produits d'assurance couvrant les prêts immobiliers à un prix plus bas.
- Cette dernière loi prévoit 4 principales mesures qui vont intéresser les ménages qui souhaitent emprunter ou ont déjà emprunté dans le cadre d'un achat immobilier :
- la possibilité pour l'emprunteur de résilier à tout moment son contrat d'assurance, s'il peut en proposer un avec des garanties équivalentes,

- une meilleure information de l'emprunteur pour exercer ce droit,
- la modification des conditions d'application du droit à l'oubli et de la grille de référence de la convention AERAS (S'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé),
- la suppression du questionnaire médical pour certains prêts immobiliers.

Droit de résiliation à tout moment

Désormais, l'emprunteur pourra changer d'assurance de prêt à tout moment, sans attendre la date anniversaire :

- à partir du 1^{er} juin 2022 pour les nouveaux prêts immobiliers,
- à partir du 1^{er} septembre 2022 pour les contrats d'assurance en cours.

L'obligation d'information des assurés renforcée

Chaque année, les assureurs devront informer les assurés de l'existence du droit à résiliation et de ses modalités de mise en œuvre.

Introduction de deux mesures concernant la Convention AERAS et les personnes ayant ou ayant eu un problème grave de santé :

La loi a supprimé le questionnaire médical pour la souscription d'une assurance emprunteur sous deux conditions :

- si la part assurée sur l'encours cumulé des contrats de crédit n'excède pas 200 000 euros (400 000 euros pour un couple) ;
- si l'échéance de remboursement du crédit intervient avant votre soixantième anniversaire.

NB : Ainsi à partir du 1^{er} juin 2022, vous ne devez fournir aucune information relative à votre état de santé ni réaliser aucun examen médical si vous remplissez ces deux conditions.

Pour les emprunts ne remplissant pas les conditions visées ci-dessus, la loi a introduit un droit à l'oubli pour les pathologies cancéreuses et l'hépatite virale C à partir de 5 ans à compter de la fin du protocole thérapeutique et en l'absence de rechute.

NB : Aucune information médicale relative à ces pathologies ne peut être sollicitée par l'assureur. Le droit à l'oubli concerne les prêts immobiliers, les prêts à la consommation affectés ou dédiés, les prêts professionnels pour l'acquisition de locaux et/ou de matériels et dont le terme des contrats d'assurance intervient avant le 71^e anniversaire de l'emprunteur.

Loïc Daguzan

ACTION

INDECOSA-CGT PREND LA PAROLE

Dans le dernier mois, Indecosa-CGT est intervenu auprès de la Commission économique du Sénat et du ministère des Finances.



A chaque fois, nous rappelons notre attachement aux trois piliers de la consommation que sont les associations de consommateurs, les CTRC et l'INC, et l'action de contrôle de la DGCCRF. La baisse des subventions depuis plus de 10 ans met en péril tout le secteur. De plus, nous regrettons que le conseil national de la consommation ne se réunisse pas, il doit être un outil au service des consommateurs.

Indécosa-CGT a été auditionné par la commission économique du Sénat sur l'information au consommateur. Nous avons rappelé notre volonté de labels clairs, lisibles et indépendants. L'État doit prendre ses responsabilités, y compris sur les sites de comparaison ou d'identification de produits. Chacun dans sa spécificité, Label rouge, AB bio ou encore le Nutriscore, par exemple, doit se compléter au service de la connaissance du consommateur. L'État doit se donner les moyens de réguler, voire supprimer tous les affichages purement commerciaux, par exemple saveur de l'année, élu meilleur produit, sélectionné par...

Indécosa-CGT a rencontré le ministre des Finances sur la question de l'inflation. Concernant l'énergie, Indecosa-CGT affirme que pour enrayer

l'inflation, nous devons revenir à un véritable service public de l'énergie et ses tarifs réglementés. Le chèque Énergie et les centimes carburant ne sont pas à la hauteur de la crise financière que nous subissons.

Indécosa-CGT se prononcent sur trois mesures essentielles :

- L'indexation du Livret A sur l'inflation, afin que chaque personne qui essaie d'économiser pour se prémunir des aléas de la vie ne perde pas d'argent ;
- Le blocage des loyers du secteur social où l'État a les leviers pour agir ;
- Le blocage des prix de plusieurs dizaines de produits garantit à chacun et chacune la possibilité de se nourrir. Cela peut être les fruits et légumes de saison, le lait, le pain etc. Indécosa-CGT demande à favoriser le travail de l'Institut National de la Consommation et son journal 60 millions de consommateurs.

La solution du chèque alimentation – réflexion de l'État et proposition d'autres associations de consommateurs – sera à notre avis inefficace sur le long terme et injuste pour beaucoup sur son attribution.

La garantie d'une bonne alimentation passe d'abord par un apprentissage à l'école dès le plus jeune âge et par des mesures favorisant le local, l'environnement et la qualité.

Arnaud Faucon

BULLETIN D'ABONNEMENT

INDIVIDUEL

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Portable :

E-mail :

Entreprise ou organisme :

COLLECTIF

Responsable de liste et du règlement collectif

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Portable :

E-mail :

Entreprise ou organisme :

Montant unitaire : 5 €

Abonnement papier 6 numéros par an 30 €

Abonnement de soutien 35 € Et plus

Je règle par chèque à l'ordre de Indecosa-CGT

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone fixe : Portable :

Courriel :

Entreprise ou organisme

J'adhère pour l'année 2021 30 euros

Je m'abonne à In magazine pour six numéros 30 euros

Date et signature

A retourner à IN magazine • Case 1-1 263, rue de Paris 93516

Montreuil Cedex Tél. : 01 55 82 84 05

• Nous contacter : indecosa@cgt.fr



Scannez et
découvrez le site
d'INDECOSA-CGT
<https://www.indecosa.fr>

En 2022, la Macif a été élue **Marque préférée des Français***.



Et vous, pourquoi préférez-vous la Macif?

Pour Mehdi, c'est pour
ses **prix compétitifs**.

Pour Albert, c'est pour son modèle
d'assureur mutualiste **sans actionnaire**.

Pour Huguette, c'est pour **la relation
avec son conseiller**.

Pour Laure, c'est pour **son service client
basé en France****.



La Macif,
c'est **vous**.

* Étude réalisée du 12 au 13 janvier 2022 par La Marque Préférée des Français auprès de 1 022 français, représentatifs de la population française - terrain réalisé par OpinionWay - dans la catégorie « Compagnies d'assurance ».

** Certification AFRC Relation Client France. Certificat 95088 délivré à la Macif par Afnor Certification. Pour en savoir plus : relationclientfrance.fr.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERCANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.